

Image not found or type unknown



Voiture sous contrôle d'huissier

Par **benoias**, le **08/03/2012** à **19:22**

Bonjour,

J'ai acheté une voiture et tous les papiers sont en règles y compris le certificat de non-gage. Malheureusement, je ne peux pas faire la carte grise car la voiture est sous contrôle d'huissier. Comment cela se fait que le certificat de non-gage est OK et quelles démarches dois-je faire ?

Merci